

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**MAIRIE DE KEFFENACH**

---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 16 juillet 2020 à 19h00**

**Présents :** MMES FREY A., SPIELMANN  
MM. SCHNEIDER H., ACKER, FRANK, FAUST, RUFFY, FOLTZENLOGEL,  
ZEIDLER Y., FREY S.

**Excusés :** Mme LEICHT Lucie donne procuration à Mr Hervé SCHNEIDER.

**Non excusés :** Néant

**Présidente de séance :** Mme FREY Anne, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mr SCHNEIDER Hervé.

Le jeudi 16 juillet 2020 à 19h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.
2. Jury d'assises 2021 : tirage au sort d'un électeur.
3. Désignation d'un électeur pour l'ATIP.
4. Matériel informatique école.
5. Compte de gestion 2019.
6. Présidence pour le compte administratif 2019.
7. Compte administratif 2019.
8. Affectation du résultat 2019.
9. Subventions 2020.
10. Cadeaux de Noël.
11. Investissement 2020.
12. Budget primitif 2020.
13. Divers

## **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020 :**

Le compte-rendu est adopté à l'**unanimité**.

## **2 – JURY D'ASSISES 2021 :**

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises pour l'année 2021, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort d'un citoyen de la commune, à partir de la liste électorale.

Madame LE GALL, née GUHEL Pia, a été tirée au sort.

## **3 – DESIGNATION D'UN ELECTEUR POUR L'ATIP :**

Afin de renouveler partiellement le Comité Syndical de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

**Entendu** l'exposé de Madame le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**Désigne Mme Anne FREY** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

**Désigne Mr Hervé SCHNEIDER** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet à HAGUENAU
- Messieurs et Mesdames les maires des communes membres

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

#### **4 – MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE :**

Afin de mettre à niveau le matériel informatique de l'école de la commune, Mme le Maire a demandé des devis à des prestataires. Deux devis sont parvenus.

A l'unanimité, le conseil municipal porte son choix sur le devis de la société EI SMI DE L'EST de MERKWILLER-PECHELBRONN (67), pour un montant de 1168,00€.

#### **5 – COMPTE DE GESTION 2019 :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et le virement de crédits qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare à l'unanimité** des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6 – PRESIDENCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire demande un(e) volontaire pour remplir la fonction de président de l'assemblée délibérante pour la vérification du compte administratif de l'exercice 2019.

M. Hervé Schneider, 1er adjoint au maire, accepte cette mission.

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

#### **7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Hervé Schneider, le maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par Mme Anne FREY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le virement de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées	132 008,70 €
Recettes réalisées	151 273,29 €
Excédent 2019	19 264,59 €
Excédent 2018 reporté	43 576,13 €
<b>Soit un excédent global de fonctionnement 2019 de</b>	<b>62 840,72 €</b>

### **Section d'investissement**

Dépenses réalisées	28 684,88 €
Recettes réalisées	39 665,36 €
Excédent 2019	10 980,48 €
Déficit reporté 2018	- 15 329,95 €
<b>Soit un déficit global d'investissement 2019 de</b>	<b>- 4349,47 €</b>

**Excédent global 2019** **58 491,25 €**

Le résultat de clôture fait donc apparaître un excédent de clôture au budget principal : **58 491,25 €**

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

### **8 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Anne FREY, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

- statuant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **62 840,72 €**

- considérant que la section d'investissement présente un déficit de clôture de **4349,47 €**

- constate un déficit de financement en investissement de : **4349,47 €**

- décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) de **4349,47 €**
- solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) **58491,25 €**

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

## 9 – SUBVENTIONS 2020 :

Disposant d'un budget de 1500€, le conseil municipal **décide de verser (avec 1 abstention)** en 2020 des subventions à différents organismes, à savoir :

- |   |          |
|---|----------|
| - Presbytère catholique de Soultz-sous-Forêts | 162.14 € |
| - Association des Œuvres Scolaires (AOS)      | 21,00 €  |
| - La Floraison                                | 200,00 € |
| - Les Rétros d'Outre-Forêt                    | 200,00 € |
| - Coopérative scolaire                        | 350,00 € |
- 17,00 € par élève (Une subvention est également prévue pour les séances d'équitation).

## 10 – CADEAUX DE NOEL :

Une somme de 17,00 € est allouée par élève pour les cadeaux de Noël **(à l'unanimité)**.

## 11 – INVESTISSEMENT 2020 :

Compte tenu de la somme restante pour les dépenses en investissements de 72 213,01 €  
Il a été décidé qu'une partie de la somme est répartie ainsi :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Travaux dans les logements au-dessus de l'école                                | 17 582,52 € |
| - Installation d'un garde-corps à l'école, pour les personnes à mobilité réduite | 5 000 €     |
| - Achat de matériel informatique pour l'école                                    | 1 200 €     |
| - Installation d'un robinet sensoriel à l'école                                  | 1 000 €     |
| - Installation d'un garde-corps à l'escalier arrière de la cour de la mairie     | 5 000 €     |
| - Réfection de l'étanchéité des vitraux de l'église catholique                   | 10 000 €    |
| - Réparation de la charpente de l'église protestante                             | 10 000€     |

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

## 12 – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Madame le maire soumet pour avis au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2020 qui se présente avec la balance générale suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement :	189 373,00 €
Virement à la section d'investissement :	53 320,49 €
Dépenses imprévues :	2 260,81 €
<b>Soit dépenses de fonctionnement :</b>	<b>244 954,30 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement :	186 463,05 €
Excédent 2019 reporté :	58 491,25 €
<b>Soit recettes de fonctionnement :</b>	<b>244 954,30 €</b>

**Dépenses et recettes d'investissement :** 72 213,01 €

**Soit un budget global en fonctionnement et investissement de** 317 167,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'**unanimité** le budget primitif 2020, tel qu'il a été présenté par Madame le maire.

### 13 – DIVERS :

Madame le maire fait part des informations suivantes :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 septembre 2020 à 19h30, en vue du renouvellement des membres de la commission communale d'aménagement foncier de Keffenach.
- En vue du règlement d'intérêts moratoires au profit de la société K3E, un virement de 203,88€ a été effectué de l'article 6064 à l'article 6711.
- La fête de Noël du village aura lieu le 06/12/2020.
- La fête des aînés aura lieu le 10/01/2021 au foyer paroissial de BIRLENBACH.

Séance levée à 21H20.

Fait à Keffenach, le 23 Juillet 2020

Le Maire,  
Anne FREY

